



Plusieur question sur mes droit de visite et d'hebergement

Par **angie3_old**, le **10/11/2007** à **13:49**

bonjour a tous,
nouvelle sur ce site je viens vers vous pour trouver reponse aux question que je me pose.
etant depuis peu passé devant le jaf,j ai eu le deliberé qui etai prevu pour le 18 octobre 07 que
le 8 novembre07.

donc: j ai la garde de mes 3 enfants (les derniers)

le pere a la garde des 2 ainés

j accueillerai les ainés 1 week end sur 2 et moitier des vacances scolaires.

le pere aceuillera les 3 petits 1 dimanche sur 2 de 10h a 19h.

mes questions sont les suivantes:

-- 1 des 2 ainé refuse de venir chez moi car j ai refait ma vie
il dit que tant que mon ami vivra a la maison il ne viendra pas.

1)enfant a 13 an peut il refusé de venir? (il faut savoir que il es manipulé par le pere)

-- j ai apelé le pere pour mettre en place les dates de week end et dimanche mais celui ci
refuse toute conversation.

ma question va peut etre vous paraitre stupide mais bon jy connais presque rien niveau
calcule de week end.

1)comment compté 1 week sur 2? (dison que je les prene le week end du 16/11 apres les
cours jusqu'au 18/11 a 19h je devrai les reprendre a quel dates du 30/11 au 2/12 ou le 07/12
au09/12)

il faut laissé passé 2 wek end pour que cela fasse 1 sur 2

ou 1 week je les ai ,1 week je les ai pas et ainsi de suite?
DESOLER mais j ai differente version autour de moi.

je lui es donc envoyer un courrier en recommandé en lui demandant de me contacté pour
decidé d'une date pour commencé le 1er week end et 1er dimanche.

- 1)puis je faire le planing seule et lui envoyer en recommandé?
- 2)si monsieur ne repond pas au courrier que faire?
- 3)peut il venir cherché les 3 dernier sans m'avertir ou le faire mais 1h voir 30mn avant?

c'est long j en suis desolé mais j ai besoin de vos lumiere
merci a tous

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007 à 18:04**

Bonjour.

-L'ainé est obligé de venir dès lors qu'il n'est pas encore majeur..

C'est vous qui avez le droit de agrde, c'est vous qui en disposez. Si vous voulez pas voir les
gamis, vous pouvez ne pas utiliser le droit de garde.Eux n'ont pas la même possibilité.

-un week end sur deux, ça veut dire qu'un coup vous les avez, un coup vous les avez pas..et
ainsi de suite.

-Votre mari ne peut venir chercher les enfants que lorsqu'il en a la garde. toutefois, si jamais
vous voulez qui les prenne un peu plus, y'à pas de soucis.

-Enfin, le mieux est de vous mettre d'accord mais si vous n'arrivez pas à le joindre, faites votre
calendrier et envoyez le lui.vous verrez bien si il est d'accord ou pas.